

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2004
(convocation du 8 décembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence successivement de M. CANIVENC Doyen d'âge et de M. Alain ROUSSET, Président élu de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BOCCHIO Claude, M. BRANA Pierre, M. BREILLAT Jacques, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CARTRON Françoise, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROU Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FERRILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRON Jean-Charles (à partir de 13 H 30)
M. FERRILLOT Michel à M. BAUDRY Claude (à partir de 12 H 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge (à partir de 12 H 30)
Mme ISTE Michèle à M. GUICHARD Max (à partir de 12 H 30)
M. JAULT Daniel à Mme DELAUNAY Michèle (à partir de 12 H 30)
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à partir de 12 H 30)
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel (à partir de 11 H 30)

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
Mme PUJO Colette à M. QUERON Robert (à partir de 13 H 30)
M. QUANCARD Joël à M. CAZABONNE Didier
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à partir de 12 H 30)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent (à partir de 11 H 00)
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à partir de 12 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE PAR M. CANIVENC, DOYEN D'ÂGE

SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND - Parcelle communautaire située rue Roger Espagnet - cadastrée AK 153 - Cession à la SA d'HLM CLAIRSIENNE - Autorisations - Décision -

Monsieur CHAZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la demande de la Société d'HLM CLAIRSIENNE, la Communauté Urbaine de Bordeaux envisage de céder à cet organisme HLM, une parcelle de terrain nu, d'une superficie d'environ 2 755 m², actuellement à usage de parking public, située rue Roger Espagnet à SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND et cadastrée section AK n° 153 afin de permettre en accord avec la Municipalité la réalisation dans le centre bourg d'un groupement d'habitations individuelles financé en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS).

La Société d'HLM Clairsienne avait formulé initialement une offre d'acquisition qui s'élevait à 44 360 euros, tenant compte de la situation particulière de ce terrain nécessitant préalablement à l'affectation projetée l'enlèvement des enrobés qui le recouvrent, et l'institution d'une servitude d'accès au profit du propriétaire voisin.

Cependant, compte tenu du caractère social de l'opération envisagé, la cession pourrait se réaliser sur la base du prix principal majoré des frais d'acquisition, soit au total pour un prix de six mille quatre cent cinq euros (6 405 euros), Clairsienne s'étant par ailleurs engagée formellement à affecter à la qualité de la construction des logements sociaux un montant équivalent à la différence entre sa proposition initiale et le prix de cession proposé soit une somme de trente sept mille neuf cent cinquante cinq euros (37 955 euros).

S'agissant d'un programme qui bénéficierait d'un financement aidé de type PLUS, il sera fait application de la règle d'exonération des frais financiers, ceci en application de la délibération du Conseil de communauté n°93/447 du 25 juin 1993 réitérée par délibération n° 97/978 du 31 octobre 1997, stipulant l'abandon des frais financiers de mise en réserve foncière des immeubles communautaires cédés pour la réalisation d'opérations de logement social à financement aidé.

Cette opération immobilière sera, en application de l'article 11 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 et de la circulaire ministérielle du 12 février 1996, visée au bilan de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions-cessions en vue de leur annexion au compte administratif, tant en ce qui concerne notre Etablissement Public que la Commune.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec la SA d'HLM CLAIRSIENNE dont le siège social est situé 223 avenue Emile Counord à BORDEAUX en vue de la cession en l'état de l'immeuble communautaire sis, rue Roger Espagnet à SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND, cadastré section AK 153 pour une superficie d'environ 2 755 m², et ce, au prix de revient de six mille quatre cent cinq euros (6 405 euros).

- à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction.

B – DECIDER

Que le montant de la recette sera inscrit au Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A 430.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2004,

Pour expédition conforme,

Le Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
30 DÉCEMBRE 2004**

M. Alain ROUSSET

